

Les Echos, 25 avril 2013

# Les élus vont batailler contre la publication de leur patrimoine

## POLITIQUE

Trois projets de loi sur la transparence et la lutte contre la fraude ont été présentés en Conseil des ministres.

La publication du patrimoine demeure contestée par les parlementaires PS.

Elisa Freyriauxnet  
@freyauxnet

L'executif se prepare à de longues séances de négociation avec sa majorité sur la façon dont le patrimoine des parlementaires sera rendu public. Parmi les trois projets de loi adoptés hier en Conseil des ministres, le projet de loi organique relatif à la « transparence de la vie publique » est le plus décisif pour ouvrir de nouvelles affaires Cahuzac, mais il sera sans nul doute le plus discuté par les députés et sénateurs.

Le vote prévoit que les déclarations de patrimoine faites par les parlementaires en début et fin de mandat seront accompagnées d'une déclaration d'intérêts et transmises à une nouvelle Haute Autorité de la transparence de la vie publique chargée de les contrôler. Les petites pour déclarations mensongères seront akourdes, passant à trois ans d'emprisonnement, 45.000 euros d'amende voire la privation des droits civiques. Des nouveaux qui jusque-là ne sont pas contestés ouvertement. La suite, en revanche, laisse les parlementaires, car les déclarations seront « rendues publiques » par la Haute Autorité. Outre les parlementaires, les grands élus locaux, les dirigeants d'entreprises publiques, les membres de cabinets ministériels et les ministres sont concernés. Ces derniers se sont déjà acquiescés de cette tâche le 10 avril. Et beaucoup avaient, à l'époque, jugé l'exercice « désagréable ».

Des chefs de parlementaires, le président de l'Assemblée, Claude Bartolone, a pris depuis deux semaines la tête de la fronde contre



Defendant une future publication des patrimoines des parlementaires, Jean-Marc Ayrault a déclaré : « C'est de l'opacité que se nourrit le populisme. » Photo Sipa

cette disposition, dénonçant une « démocratie populiste », propre à alléger le « populisme ». « C'est de l'opacité que se nourrit le populisme », avait rétorqué Jean-Marc Ayrault. « La démocratie a besoin de transparence. L'exercice ne sera nullement « décliner le ministère de l'Agriculture, Stéphane Le Foll, aux

« Echos », estimant que les déclarations de patrimoine devront « être accessibles par le citoyen ». La sera tout l'enjeu du débat parlementaire. « Publier ne veut pas for-

cément être étalé sur le plan public. C'est à lui l'objet de négociation entre le gouvernement et ses députés », explique au conseiller du président, Mmeson de cloche à la présidence de l'Assemblée, où l'on se suis fait que les parlementaires « puissent travailler sur le texte ».

Concilier transparence et respect de la vie privée Claude Bartolone n'a pas voulu réagir hier. Il a en revanche fait savoir qu'une réunion s'était tenue le matin avec son homologue du Sénat, Jean-Pierre Bel, les deux présidents de groupe PS, Bruno Le Roux et François Rebsamen, les deux questeurs Bernard Roman et Jean-Marc Todeschini, ainsi que les deux présidents des commissions des Lois Jean-Jacques Urvoas et Jean-Pierre Sueur, afin d'harmoniser leur communication. A son

## Des mesures fortes

Les membres du gouvernement et les titulaires des fonctions exécutives locales auront interdiction de résider à l'issue de leurs fonctions une entreprise avec laquelle ils avaient été en relation.

Le mandat parlementaire sera incompatible avec « les fonctions de conseil ou toute responsabilité au sein d'entreprises, dont une part substantielle de l'activité commerciale est entretenue avec l'administration ».

Les avocats ne sont pas explicitement mentionnés mais sont visés pour tout ou partie de leurs activités.

Les ministres et les titulaires d'emplois nommés en Conseil des ministres pourront être condamnés à une peine d'indignité définitive en cas d'infraction portant atteinte à la moralité publique, comme la corruption ou le trafic d'influence, la fraude électorale ou la fraude fiscale.

Issue, les présidents des commissions des Lois ont écrit un communiqué commun dans lequel ils souhaitent « élaborer un mécanisme permettant de concilier transparence, contrôle et respect de la vie privée ». En clair, les parlementaires feront tout pour éviter une publication par trop détaillée de leur patrimoine. Avant la rédaction du projet de loi, le chef de file des sénateurs, François Rebsamen, plaidait aussi pour la seule publication du montant total.

Toute la difficulté sera de trouver un consensus qui aggrave les parlementaires sans donner le sentiment que l'exécutif a reculé devant la fronde de sa majorité.

Affaire Cahuzac : l'électrochoc. A lire sur lesechos.fr/dossiers

**« C'est un tournant pour nos institutions. »**  
FRANÇOIS HOLLANDE  
Président de la République, hier au Conseil des ministres